

**MARCHÉ DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE
DES LOCAUX D'ETABLISSEMENTS DE L'UGECAM NORD-EST**

CONSIGNES GENERALES AU PERSONNEL de SECURITE

Lot n° 3 : CRFA de Charleville-Mézières

La sécurité repose sur :

- un agent de sécurité en poste dans le hall d'accueil du Centre de réadaptation fonctionnelle pour adultes (CRFA) :
 - de 17h à 08h00 du lundi au jeudi
 - de 17h00 à 08h00 du vendredi au lundi matin
 - jours férié en semaine : présence 24h/24h
 -
- Les personnels de sécurité rendent compte des événements survenus lors de leur temps de présence sur un registre de main courante, consulté et validé chaque jour par le secrétariat d'accueil.

Les missions :

- Accueil première ligne : accueil standard, réception du courrier uniquement le samedi, accueil et orientations des familles patients et visiteurs.
- Sécurité :

Se reporter aux annexes « Sécurisation des accès au site adultes » notamment pour les rondes intérieures et extérieures « Consignes générales en cas d'incendie au site adultes ».

- Du lundi au dimanche à 22h30, l'agent de sécurité est chargé d'orienter les patients vers leurs chambres respectives.

Se reporter aux annexes « Sécurisation des accès au site adultes » notamment pour les rondes intérieures et extérieures « Consignes générales en cas d'incendie au site adultes ».

Le détail des missions et des horaires d'intervention de l'agent de sécurité feront l'objet d'une mise au point après attribution du marché entre le prestataire et l'établissement. Cette mise au point sera contractuelle et pourra évoluer tout au long de l'exécution du marché.

1.1) Astreinte Administrative et technique

Les établissements de réadaptations des Ardennes disposent d'un cadre administratif d'astreinte du lundi au jeudi de 18h00 à 08h00 et du vendredi au lundi (idem). Les plannings d'astreinte seront communiqués à l'AS par le secrétariat administratif du CRFA & du site enfants.

Les établissements de réadaptations des Ardennes disposent d'un agent de l'entretien des bâtiments d'astreinte du lundi au jeudi de 17h00 à 08h00 et du vendredi au vendredi (idem). Les plannings d'astreinte seront communiqués à l'AS par le responsable des bâtiments.

Les services d'infirmerie disposent des coordonnées des médecins de garde qu'ils contactent directement.

En cas d'appel au service d'urgence (pompiers, police SAMU), l'agent de sécurité reste disponible pour l'ouverture des portes principales et orienter les personnels du service d'urgence.

1.2) Incident technique

En cas de panne, l'Agent de sécurité prend immédiatement contact avec le cadre d'astreinte et l'informe du problème rencontré. (Fuite d'eau, alarme piscine....)

1.3) Documents à disposition :

L'AS présent devra lire et disposer :

- du règlement intérieur des Etablissements de réadaptation des Ardennes,
- des consignes générales en cas d'incendies au site adultes.